

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 octobre 2019

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

Le président annonce qu'à nouveau un hommage est à rendre ce soir, car il a le regret d'annoncer aux Conseiller(ère)s le décès de M. Adolphe Gonin, survenu le 2 septembre dernier. Grand Monsieur par sa taille et par son activité au sein de ce Conseil, dont il a respectivement été membre, président et secrétaire, M. Adolphe Gonin était aussi un peu la mémoire de la Commune puisqu'il a aussi fonctionné comme archiviste. Il est également l'auteur, avec M. André Wurgler, du livre sur Gland « Du village à la ville ». Le président remercie l'assistance de se lever et d'observer quelques instants de silence en sa mémoire.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 52 Conseillères et Conseillers.

Il y a 20 excusés (Mmes Anna Beutler, Fabienne Bill, Nitya Duella, Florence Golaz, Sabine Million-Courvoisier, Stella Motta Larrivé, Béatrice Saxer Brown et Léonie Wahlen, MM. Cédric Amaudruz, Heinz Beutler, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Yann de Siebenthal, Jean-Philippe Genoud, Fernando Henriques Amaral Rodrigues, Jean-Marc Jaquier, David Mayer, Daniel Richard, Dario Sicuranza et Patrick Vallat).

2 arriveront plus tard (Mme Rosanna Vaccaro et M. Sébastien Bertherin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Mme la Municipale Jeannette Weber est excusée pour la séance du Conseil communal de ce soir.

- Dans les délais, le Bureau a reçu deux interpellations :
 - Interpellation de M. Patrick Messmer au sujet de la facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables.
Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.
 - Interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? ».
Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 62** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 63** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets ».
9. Interpellation de M. Patrick Messmer au sujet de la facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables.
10. Interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? ».

Divers

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances.
12. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)

Le président rappelle que M. Rodolphe Chatagny a présenté sa démission pour le 30 août dernier.

Par courriel, le Bureau a été informé que M. Rodolphe Chatagny serait remplacé par M. Arnaud Durand.

Mme Anik Freuler, au nom du parti politique « Gens de Gland », présente M. Arnaud Durand :

« M. Arnaud Durand est né le 15.01.1993 à la Clinique de Genolier, est originaire de Prangins et a un grand frère. Il a effectué la première partie de sa scolarité à Prangins, puis le reste dans des écoles privées de la région. Détenant un AFP de paysagiste, M. Arnaud Durand travaille toujours dans le domaine comme indépendant et est également président de « Surfbike », une structure dans le domaine du nautique qui a pour mission d'apporter différentes solutions innovantes, avec plusieurs exclusivités comme le ski sur l'eau (Cataski). M. Arnaud Durand a pour but un jour de pouvoir ouvrir sa propre base nautique.

Il a plusieurs autres cordes à son arc, puisqu'il a aussi été moniteur de ski pendant plusieurs saisons dans une station du Valais, a travaillé pendant plusieurs années dans des crèches privées de la région ainsi que pendant un an dans la restauration rapide comme polyvalent, responsable des stocks et de la logistique.

M. Arnaud Durand est actif depuis le 1^{er} janvier 2012 en politique avec plusieurs campagnes et votations, et a 3 dépôts d'initiatives fédérales à son actif. Il a été Conseiller communal à Prangins et ancien délégué du RAT.

Aujourd'hui membre du GDG, il fait également partie du comité du parti Vert'Libéral Section La Côte, et du comité des Jeunes Vert'Libéraux Vaudois.

Je vous remercie d'avance de lui faire bon accueil. »

Le président invite M. Arnaud Durand à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 53.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2019

- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Moulin : aimerait apporter un petit détail, car sur le procès-verbal il est indiqué qu'il y était absent, alors qu'il avait annoncé qu'il arriverait en retard en raison d'une panne de train. Il aimerait que cela soit modifié.
- La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2019 tel que modifié.

4. Communications du Bureau

- Le 3 septembre 2019, à Trélex, s'est tenue la réception organisée pour le président du Grand conseil vaudois. Retenu par des obligations professionnelles, le président n'a pas pu s'y rendre et c'est M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} vice-président, qui a représenté le Conseil. Le président donne lecture de son compte-rendu :

« En date du 3 septembre 2019 à Trélex, le Conseil communal de Gland, représenté à cette occasion par son 1^{er} vice-président, a répondu à l'invitation à la réception organisée en l'honneur de M. Yves Ravenel, nouvellement élu président du Grand conseil vaudois pour l'année à venir. La fête, en présence du Conseil d'état in corpore, du président du Tribunal cantonal, du Conseil synodal, de représentants des cantons voisins, des autorités communales du district et locales, ainsi que de très nombreuses personnalités vaudoises, fut parfaitement enlevée en cette superbe fin de journée d'été ensoleillée. Tir au canon par les Milices vaudoises, cortège officiel, sociétés de musique locales et figurants de la Fête des Vignerons ont rythmé cette manifestation, qui s'est déroulée dans un bel esprit, faisant référence aux valeurs et à la culture de notre beau Pays de Vaud. »

- Le 6 septembre 2019, le Bureau a reçu une pétition de la part d'habitants du côté de la rue des Alpes intitulée « Agressions verbales – rue des Alpes 10 A ». Conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, cette pétition est annoncée par le président dans les présentes communications et a été transmise à la Commission chargée d'étudier les pétitions adressées au Conseil communal, charge à celle-ci de se déterminer sur une prise en considération ou de la transmettre à l'autorité compétente.

- En date du 7 septembre 2019 s'est déroulée la désormais traditionnelle Fête multiculturelles de Gland, dont c'était cette année la 11^{ème} édition. De nombreux Conseiller(ère)s ainsi les deux vice-présidents y ont répondu présents. Cette fête est l'occasion de partager un bon moment festif, tout en découvrant de délicieuses spécialités culinaires. Cette année, des mets de Macédoine, de Turquie, de Hongrie et du Portugal ont régalé le nombreux public présent, également ravi de participer interactivement à des danses et de la musique de différents coins du monde. Le président remercie la Municipalité, par l'entremise de Mme la Municipale Jeannette Weber, la Commission d'intégration, les différentes communautés, les différentes associations et les bénévoles qui ont aidé à ce que cette fête soit celle du partage, de l'ouverture et de la convivialité entre habitants d'origines diverses. Le président en profite pour remercier MM. Pierre-Alain Bringolf et Rasul Mawjee, lesquels ont parfaitement assuré leur rôle lors de ces remplacements.
- Le 28 septembre 2019 s'est tenu au Stand de tir le traditionnel Tir de l'Amitié, qui fêtait sa 46^{ème} édition. Le classement individuel et par équipe est disponible sur le site Internet de la ville de Gland ou auprès de la secrétaire du Conseil. Une équipe de la Municipalité et 3 équipes représentant le Conseil communal étaient notamment présentes.

Se sont particulièrement distingués lors de cette compétition : M. Antonio Ciampi qui a obtenu le 1^{er} rang avec 143 points, ainsi que Mme Carmen Maquelin, Conseillère communale, qui, pour sa première participation, s'est adjugé le challenge du modeste avec 37 points. Pour rappel, le challenge du modeste récompense le résultat le plus bas, sans 0 et sans 10. Elle succède ainsi à Mme Angelita Galvez, Conseillère communale.

Le président remercie la Municipalité pour son soutien et M. Mathieu Gleyre, délégué Sport & Santé, pour la gestion de l'organisation, ainsi que la société de tir « Le Chêne ». La manifestation s'est clôturée autour d'une roborative choucroute.

- Le 30 septembre 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 7 novembre prochain.
- Le 2 octobre 2019, le président a répondu présent à l'invitation de la Société Électrique Intercommunale de La Côte (ci-après : SEIC) pour l'inauguration du bâtiment n° 2, qui est une très belle réalisation. La SEIC dispose désormais d'un outil performant pour assurer ses missions quotidiennes et futures, puisque cet aspect a longuement été évoqué lors de cette soirée. La visite des lieux, sous la houlette de l'architecte responsable et du chef des travaux, a permis aux participants de découvrir ces nouveaux locaux ainsi que les installations des locataires, à l'image des studios de Nyon Région Télévision.
- Ce jour, en début d'après-midi, sur invitation de la Municipalité, le président s'est rendu sur place pour constater la fin de travaux de renaturation du Lavasson et venir ainsi fêter le retour à la liberté de ce vaillant cours d'eau se situant à la frontière est du territoire communal, selon les termes de M. François-Xavier Paccaud, du Service de la communication. Il y a notamment eu au programme la remise en eau du Lavasson, à laquelle le président a participé activement, et la présentation de l'historique du projet et de son aboutissement par plusieurs personnalités, ainsi que la découverte du parcours créé, avec ses panneaux didactiques.
- Lors de la séance avec la Municipalité du 30 septembre dernier, le sujet des intercommunalités a été remis sur la table. Le projet est en bonne voie et sera présenté au début de l'année 2020. En attendant, la Municipalité ne voit pas d'objection à ce qu'un point de l'ordre du jour soit dédié à ces communications. Cela sera effectif dès la prochaine séance du Conseil communal et le président prie les Commissions et délégations concernées de s'organiser pour désigner un rapporteur. Ce point sera ajouté à la suite des communications de la Municipalité.
- S'agissant des élections fédérales du 20 octobre prochain, le président remercie infiniment les Conseiller(ère)s, les membres de leur famille ou amis qui se sont inscrits sur leurs recommandations, ainsi que les habitants de la Commune qui se sont annoncés spontanément pour participer au dépouillement. Leur concours est précieux et les effectifs sont au complet. L'abstention étant le premier parti de Suisse, le président remercie les Conseiller(ère)s de voter et de faire voter autour d'eux.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

- Arrivées :

- dès le 1^{er} septembre 2019 : M. Tiago Dias Oliveira, employé administratif à 80 % au Contrôle des habitants, au Service de la population;
- dès le 1^{er} septembre 2019 : M. Miguel Ayala, assistant « Cité de l'énergie » à 80 %, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
- dès le 1^{er} septembre 2019 : Mme Emmanuelle Chevalier, conseillère en insertion à 50 %, au Service de la jeunesse;
- dès le 9 septembre 2019 : Mme Coralie Willi, assistante ressources humaines à 50 %, au Secrétariat municipal.

- Départs :

- au 30 septembre 2019 : Mme Sonia Guilloud, secrétaire, au SBU;
- au 30 septembre 2019 : M. Samuel Nouet, délégué à la jeunesse, au Service de la jeunesse.

- Région de Nyon : la dernière séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon a eu lieu le 26 septembre 2019, à Genolier. Les préavis suivants ont été acceptés :

- Préavis n° 44 relatif à la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (ci-après : DISREN) pour la période 2020-2025. Il s'agit d'un préavis de principe qui fait que maintenant la Région de Nyon va pouvoir passer devant les conseils communaux et les conseils généraux des communes membres pour revalider ce DISREN pour les 5 ans à venir cette fois, et non plus pour 3 ans et demi, qui était une forme de test et qui permettait de réajuster quelques éléments.
- Préavis n° 49 DISREN relatif à la requalification de la route de distribution urbaine (ci-après : RDU), 1^{ère} étape Eysins. Cette RDU, dont une partie importante se trouvait sur la commune de Prangins, laquelle a décidé de ne plus partir dans ce projet. Il reste néanmoins entre Eysins et Nyon un début de projet qu'il s'agit de finir.
- Préavis n° 52 DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district. Les conseils communaux de Nyon et de Gland ont accepté de participer, à raison de CHF 50'000.- chacune, à ce financement. Ce projet peut dès lors aller de l'avant.

- Le 26 septembre dernier a eu lieu l'événement « La Nuit est belle ». La Municipalité espère que la population a pu participer à cette expérience jusqu'à 23h00 à Gland, qui était intéressante. Il a reçu de nombreux commentaires de personnes qui ont fait des photographies des villes ou villages participant à cette manifestation, avec éclairage public éteint. On se retrouvait dans une situation intéressante, certains ont comparé cet événement avec les dimanches sans voiture. 29 communes du district ont joué le jeu et, dans l'ensemble du Grand Genève, 149 communes sur 212 ont joué le jeu, c'est magnifique et c'est quelque chose qui a vraiment bien fonctionné.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Journée « cancer du sein » : pour la première fois, la ville de Gland va organiser une journée dédiée au cancer du sein, ce dimanche 6 octobre à la Salle communale. À cette occasion, tout un programme sportif est proposé pour sensibiliser la population sur l'importance de bouger. Des cours de yoga, de Pilates et de zumba sont organisés.

La Ligue vaudoise contre le cancer, le Réseau cancer du sein, le Centre de massothérapie, l'Association Savoir Patient, le Rugby santé La Côté, ainsi que « L'aiMant Rose » seront présents pour sensibiliser les participants à cette maladie qui touche une femme sur 8 entre 40 et 50 ans, et qui est malheureusement la cause principale de mortalité dans cette tranche d'âge.

- Intermezzo : cette année, l'association La Côte Flûte Festival organise l'intermezzo durant tout le week-end à Grand-Champ, ainsi qu'un concours au Conservatoire de Nyon. Vendredi, samedi et dimanche, la population pourra découvrir « Le géant égoïste » d'Oscar Wilde, avec une mise en scène de Gérard Demierre, les chœurs de l'Institut Jacques Dalcroze et d'AIDA Léman, ainsi que l'orchestre « Les vents blancs ». Samedi, à 17h00, c'est le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV) qui donnera un concert à la salle des colonnes à Grand-Champ. Cet intermezzo est dédié en particulier à l'enfance et à l'éducation.
- Cabines téléphoniques et boîtes à livres : prochainement, de nouvelles boîtes à livres seront posées afin de compléter les espaces actuels et d'étendre le réseau. De son côté, la société Swisscom SA a décidé de désaffecter les anciennes cabines téléphoniques et a proposé aux villes de les reprendre. C'est une jolie occasion de leur donner une nouvelle vie en les transformant en boîtes à livres. Actuellement, la Municipalité met en place des conventions avec la société Swisscom SA et une convention avec les propriétaires privés. Ce projet est porté par la Commission culturelle.
- Dès le 12 octobre 2019, place à la nouvelle saison à Grand-Champ. Pour commencer, le chanteur Gaëtan enchantera le jeune public, et le 13 octobre le spectacle « Cessez ! », de Pierre Aucaigne, fera rire le public en le plongeant dans le monde d'un directeur de théâtre un peu loufoque.
- Les 15 et 16 octobre prochains, place à une carte blanche à M. Moritz de Hadeln, qui proposera « Girl » et « L'inconnu du Lac », deux films forts sur des sujets liés à la vie dans les communautés LGBT et qui invitent à réfléchir. Le 15 octobre, dès 19h00, avant la projection du premier film, une rencontre intitulée « Dans le monde de » permettra au public de découvrir et de comprendre plus en détail les films qui seront projetés et le pourquoi de cette sélection, qui amène à la réflexion et à la tolérance vis-à-vis de l'autre.
- Peintres et sculpteurs : cette année, la 26^{ème} édition de l'association Les Artistes peintres et sculpteurs de La Côte aura lieu du 17 au 27 octobre 2019, à Grand-Champ. La soirée du vernissage est prévue le 17 octobre, dès 18h00.
- Construction de l'église catholique : le 12 septembre, le Tribunal fédéral a communiqué la décision tant attendue par la communauté catholique de Gland, Vich et Coinsins. Le recours des opposants a été rejeté. Le permis de construire entre maintenant en force et la communauté va pouvoir démarrer la construction de la nouvelle église.

Avec l'arrivée de Mme Rosanna Vaccaro, le nombre de Conseillers présents passe à 54.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 25/2017 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le réaménagement du chemin des Magnenets	
Crédit d'investissement accordé	CHF 740'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 689'195.29
Total des subventions reçues	CHF 11'043.00
Investissement net	CHF 678'152.29, soit 91,6 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 61'847.71
Amortissement cumulé	CHF 23'500.84
Solde à amortir	CHF 654'651.45

- Le 23 septembre 2019, un emprunt de CHF 2,5 Mios a été partiellement renouvelé à hauteur de CHF 2 Mios auprès de Swissquote à Gland, pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 23 décembre 2019, au taux négatif de - 0,4 %.

- Le 26 septembre 2019, un nouvel emprunt de CHF 5 Mios a été effectué auprès de la BKB Banque cantonale bâloise, avec laquelle la Municipalité a un contrat cadre, pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 26 septembre 2029, au taux positif de 0,1 %. Cet emprunt servira à payer les dépenses assez importantes prévues pour cette fin d'année, selon les estimations faites par le SBU et le SIE, relatives aux travaux en cours au collège des Perreret, lesquels ont été acceptés pour presque CHF 19 Mios.
- En date du 27 septembre 2019, qui était journée du budget de la Municipalité, cette dernière a reçu les acomptes pour la péréquation. Autant dire qu'il est toujours très agréable d'avoir préparé un budget pendant des mois et de le finaliser tout en n'ayant pas les chiffres importants du Canton, qui représentent environ 30 % des charges épurées de la Commune. Sans surprise aucune, les acomptes 2020 de la péréquation globale (facture sociale, péréquation directe et réforme policière) sont en augmentation de CHF 1,6 Mios (+ 9 % par rapport au budget 2019), soit un total de CHF 19'951'829.- représentant 10 % de plus que le décompte définitif 2018. La facture sociale a augmenté de CHF 790'000.-, les prélèvements conjoncturels et l'écrêtage ont augmenté de 6,5 % et l'alimentation du fonds de péréquation directe a augmenté de CHF 800'000.-, soit un total de 19 % d'augmentation.

Sports

- Comme l'a dit M. le président Maurizio Di Felice, le Tir de l'Amitié a eu lieu le 28 septembre dernier. 21 équipes y étaient inscrites et 132 tireurs étaient présents. Le repas était très sympathique. La meilleure équipe a été celle de la SEIC. La Municipalité est très heureuse car son équipe n'a pas terminé dernière du classement mais en 16^{ème} place, avec 500 points, et devant deux des trois équipes du Conseil communal.
- Du 27 octobre 2019 au 5 avril 2020, des dimanches sportifs seront organisés de 09h00 à 10h00 pour les enfants de 3 à 5 ans et de 10h00 à 12h00 pour les enfants de 6 à 12 ans. Des activités seront proposées dans les salles de gymnastique de Grand-Champ et de Montolly, ainsi qu'à la patinoire. Les inscriptions peuvent se faire sur le site Internet www.gland.ch/dimanchessportifs. Ces activités sont gratuites, avec un nombre limité de participants, lesquels doivent se présenter 15 minutes avant.
- L'inauguration de la patinoire mobile, qui sera ouverte jusqu'au 8 mars 2020, aura lieu le vendredi 1^{er} novembre de 18h00 à 20h00, avec de la raclette et de la musique, ainsi que du vin et du jus de pomme chauds, offerts par la société Schilliger SA. A cette occasion, des patins seront mis à disposition gratuitement. Cette année, une nouvelle décoration est proposée et les réservations sont toujours possibles. Il communiquera les animations qui seront proposées à la patinoire dès le 16 novembre lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- Le 2 novembre 2019, de 18h00 à minuit, aura lieu la nuit du fitness au collège des Perrerets, où diverses disciplines seront à découvrir.
- La première édition du Gland Forum Économique aura lieu le jeudi 10 octobre 2019, de 16h45 à 21h00, au théâtre de Grand-Champ. L'entrée est gratuite et les informations utiles se trouvent sur le site Internet www.glandforum2019.com. Il y sera parlé d'économie circulaire et de ses nouveaux emplois, ainsi que de la digitalisation en tant qu'opportunité pour les commerces de proximité. De nombreux intervenants seront présents, dont M. Tomas Diez, directeur du Fab Lab de Barcelone et concepteur du concept Fab City, M. Michel Perrin, spécialiste de la transformation numérique et CEO d'Uditis SA, M. Yannick Rumpala, maître de conférences en Sciences politiques à l'Université Nice, spécialiste du sujet Smart City pour les collectivités publiques, et M. Nicolas Inglard, directeur du cabinet Imadeo et spécialiste des nouveaux modèles économiques pour les commerces du centre ville. Il invite les Conseiller(ère)s et la population à venir à ce premier Gland Forum Économique de manière à faire de cette première édition un succès également au niveau de la fréquentation.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Intercommunalités : le jeudi 26 septembre dernier s'est tenue l'Assemblée générale de la Clinique dentaire itinérante du district de Nyon. À cette occasion, les délégué(e)s ont accepté le budget tel que présenté par le comité. À noter que la participation des communes est restée stable à CHF 4.50 par habitant, cela maintenant depuis plusieurs années.

Le mardi 1^{er} octobre 2019, le Conseil intercommunal du Réseau d'accueil des Toblerones s'est réuni à Genolier. Le budget a également été accepté. Pour information, la liste d'attente est à ce jour de 224 places pour l'ensemble du Réseau, dont 69 pour Gland. Concernant les tarifs, chaque commune participe selon le nombre d'enfants placés, selon le nombre d'heures de placement et selon le revenu de la famille. Pour Gland, le prix par habitant, toutes charges confondues, sera de CHF 317.- par habitant pour l'année 2020.

- Parascolaire : comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, une nouvelle unité d'accueil pour enfants ouvrira ses portes à la rue de la Paix n° 1, ceci dès la rentrée d'automne 2019. C'est la Fondation de vie enfantine La Ruche qui a accepté de reprendre la responsabilité de cette structure. Au nom de la Municipalité, elle tient à remercier sincèrement et à souligner la très bonne collaboration que la Municipalité entretient en particulier avec son Conseil de fondation et sa présidente, Mme Eva Rohrer.
- « Gland ça Marche ! » : le 21 septembre dernier a eu lieu la 5^{ème} édition de « Gland ça Marche ! ». Plus de 220 personnes ont pris le départ pour faire le tour prévu par le comité, afin de découvrir le Fort Fontana, la société Perrin-Ronchi, la SADEC, le sculpteur M. Manuel Pascual, le réparateur de guitares M. Antoine Vaccaro, le théâtre de Grand-Champ et ses coulisses, ainsi que la bibliothèque communale. Cette richesse et les nombreuses découvertes ont réjoui les visiteurs et elle remercie tous les acteurs qui ont participé et ouvert leurs portes durant un après-midi.

Les marcheurs ont ensuite été accueillis dans la cour du Collège des Tuillières par les divers stands tenus par « Anime ta Ville », l'Association des parents d'élèves de Gland, le Volley-Club et le Comité de « Gland ça Marche ! ». À cette occasion, nous avons également accueilli plus de 50 nouveaux habitants qui nous ont fait l'honneur et le plaisir de venir à notre rencontre pour des moments riches de partage.

Cette année 2019, nous avons également pu admirer la chorégraphie réalisée par les 80 élèves de 7P et 8P du collège des Tuillières et présentée lors de la journée officielle des Jeux olympiques de la jeunesse au stade de Coubertin. Cette chorégraphie a été le prélude à la réception du drapeau officiel des JOJ, amené par deux jeunes Alyssa et Baptiste, et qui a été remis officiellement aux autorités glandoises. Le drapeau flotte maintenant fièrement devant le Bâtiment communal entre le drapeau du canton de Vaud et du drapeau Suisse et y restera jusqu'en janvier 2020, à la fin des JOJ.

Cette manifestation, riche en rencontres et en accueil, notamment pour les nouveaux habitants, a été une réussite cette année. Elle tient à souligner l'implication et le travail du Comité et de ses bénévoles, et à remercier chaque personne qui a pris un moment pour y participer. Pour celles et ceux qui ont loupé la 5^{ème} édition, elle se réjouit de les voir lors de la 6^{ème} édition en septembre de l'année prochaine !

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La Municipalité a reçu de bonnes nouvelles du Canton s'agissant de Gare-Sud, et le projet définitif va maintenant pouvoir être transmis au Canton pour l'examen préalable, après validation par la Municipalité. Après 2 ans d'attente, une réponse a enfin été reçue, ce qui permet d'aller de l'avant.
- Le plan d'affectation de La Crétaux, qui est celui de Swissquote, a été soumis pour l'examen préalable au niveau du Canton. En raison de quelques questions qui restaient encore à poser au concepteur du dossier, cela a pris un peu plus de temps que prévu, mais il arrive aussi à terme.
- Le plan général d'affectation de la Commune, qui maintenant est le Plan d'affectation communal, rencontre quelques petits soucis. Des conférences ont été organisées avec le Syndic, des informations ont été données par le Service du développement territorial (SDT) à Lausanne et la Municipalité a enfin des directives sur la gestion des zones d'activités. La grosse préoccupation du Canton est de ne pas avoir une pénurie de zones d'activités sur le territoire, ce qui fait que la Région a déjà pris en main cette gestion de zones d'activités. Sans cela, la Municipalité ne peut pas aller de l'avant avec le plan d'affectation communal. Les Conseiller(ère)s seront bien sûr tenus au courant.

- Concernant la société Télé-Dôle SA, un recours d'une association de la protection de la faune quant aux télésièges et aux pistes a été déposé au niveau français, ce qui fait que cela repousse encore un peu les délais qui permettront à la société précitée de construire le bâtiment d'accueil et le parking, et aux français le fameux télésiège de retour qui part des Dappes et qui va en haut des pistes.
- Il aimerait faire un point de situation sur la nouvelle station d'épuration (STEP) régionale. L'Association pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) est en train de mettre cela sur pied, en collaboration avec les différents partenaires. Ce projet, qui n'est pas un projet glandois, arrive dans une phase assez stratégique et il souhaite apporter quelques explications à ce sujet.

La ville de Gland, qui fait partie de l'APEC, va être la commune territoriale pour accueillir cette STEP unique régionale pour 120'000 habitants sur la parcelle du Lavasson, et le Conseil communal va devoir se prononcer sur le plan d'affectation. Il présente un diaporama (annexé au présent procès-verbal), sur lequel figurent tous les partenaires de cet important projet, dont la Région de Nyon, qui a fait un énorme travail de coordination et qui est un peu sortie de la phase opérationnelle. Il pense que sans la Région de Nyon, on ne serait pas arrivé au présent résultat.

A l'heure actuelle, l'APEC regroupe 21 communes, avec un comité de direction composé de représentants des communes membres, avec des sous-régions, et le but maintenant est de partir dans un contrat de droit administratif. Il va donc falloir que les exécutifs des différents partenaires valident ce contrat pour aller de l'avant dans ce gros projet. Il y aura toujours un comité de direction, un comité de pilotage qui va prendre les décisions stratégiques avec un groupe technique qui vraiment est composé de représentants des différents intervenants, pour aller jusqu'aux statuts de la nouvelle entité, que l'on appelle APEC+, pour laquelle il y aura une campagne de communication via la presse ou des communiqués. Avec les nouveaux statuts de cette association APEC+ arrivent tous les intervenants mentionnés, et là les statuts passeront devant le pouvoir législatif de chaque commune. Cela est absolument indispensable. On va arriver après avec un APEC+, qui aura un comité de direction à 11 membres, avec un groupe technique alimenté chaque fois avec des mandataires, pour arriver finalement au projet de cette future STEP sur le terrain du Lavasson. Toutes ces différentes phases doivent être validées. Les délais sont assez serrés. Il y a déjà une dead line au 7 octobre 2019 pour accepter la marche à suivre, ce qui fait qu'il y avait des délais et qu'il faut peut-être s'attendre à quelques délais supplémentaires au niveau des approbations. Voilà le travail que le COPIL va faire avec le groupe technique. Le Conseil communal aura à valider les nouveaux statuts de l'association APEC+.

Ce qui va être primordial pour Gland, c'est que des mandats vont être donnés à des urbanistes, à des conseillers techniques en matière de STEP, à des spécialistes en matière d'environnement et, bien évidemment, à des spécialistes au niveau de la mobilité. Ces mandats devront être nommés par la ville de Gland, et c'est donc c'est la Municipalité qui gère ce plan d'affectation, qui sera ensuite validé par le Conseil communal, et tout cela est payé par APEC+, qui s'occupe de l'organisation générale. C'est actuellement l'AEPC qui fait un peu la banque, mais cela représente environ une année de travail, lequel devrait aboutir sur un plan d'affectation qui devrait être présenté au Conseil communal dans environ une année, soit à la fin 2020, ou au début 2021.

Il voulait donner ces indications aux Conseiller(ère)s pour avoir un peu une marche à suivre, car c'est toujours très délicat d'avoir un important projet comme cela qui ne passe pas devant les conseils communaux au niveau du projet proprement dit, mais qui passe devant eux pour la validation des statuts et du plan d'affectation.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Concernant le chantier du pont de la Vy-Creuse, le pont sera complètement fermé à la circulation du 7 au 13 octobre 2019 en raison de l'enrobée et pour le démontage des échafaudages sur la partie centrale du pont. Ce démontage nécessite l'interruption de la voie ferroviaire et la mise en place d'un service de bus, et ceci dans la nuit du 12 au 13 octobre prochain. Le pont retrouvera ensuite une circulation normale et le reste des travaux mineurs, qui ne nécessitent pas une coupure du train, devraient se terminer autour du 18 octobre 2019.

- Le projet de renaturation du Lavasson a été inauguré aujourd'hui, en présence des représentants du Canton. Ce qui est très joli dans ce projet, c'est que la rivière a très rapidement retrouvé son lit naturel, la rampe à poissons qui a été mise en place a fait son effet, puisque des poissons ont déjà été observés remontant la rivière. Des tritons ont également été observés dans des petites gouilles qui se sont créées, et 4 passerelles ont été mises en place, lesquelles amènent les promeneurs sur un chemin jalonné de panneaux didactiques et les invitent à découvrir le projet et l'histoire de ce canal, qui a été construit dans le cadre de la ligne fortifiée de la Promenthouse. Il rappelle aussi aux Conseiller(ère)s, car cela fait toujours plaisir, que ce projet n'aura rien coûté à la ville de Gland puisqu'il a été financé à hauteur de 95 % par le Canton et la Confédération, et à hauteur de 5 % par le fonds « Naturemade Star » de la société Romande Energie SA.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 62 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020

Le président relève que, comme les Conseiller(ère)s ont pu le constater à la réception des documents, la Commission des finances (ci-après : COFIN) présente deux rapports, soit un rapport de majorité recommandant d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté, et un rapport de minorité proposant un amendement.

- M. Eric Dällenbach, rapporteur de majorité de la Commission des finances lit tout d'abord l'appréciation puis les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté, soit de fixer le taux d'imposition communal à 61 % pour l'année 2020.
- M. Rasul Mawjee, rapporteur de minorité de la COFIN, lit l'amendement proposé puis lit les conclusions recommandant, à la minorité de ses membres, d'accepter le préavis amendé de façon à ce que la totalité des charges reprises par le Canton soit mise au bénéfice des contribuables glandois, à savoir 2 points d'impôt communal, soit :
 - Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 60.5 %
 - Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 60.5 %
 - Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
En pour-cent de l'impôt cantonal de base : 60.5 %

le pourcentage devant être le même pour ces impôts.

- Le président constate que le rapport de minorité propose un amendement qui demande la modification de l'Article premier, points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition 2020. Le taux proposé est de 60.5 % en lieu et place des 61 % proposés par la Municipalité.

En conséquence, la procédure sera la suivante : discussion sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition, les rapports de majorité et de minorité de la COFIN, puis vote dans un premier temps pour l'Article premier avec l'amendement proposé, puis en bloc pour les Articles 2 à 10 comme le permet l'art. 84 du Règlement du Conseil communal. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, amendé ou non, et il sera voté dans son ensemble. Les Conseiller(ère)s n'étant pas d'accord avec cette manière de procéder sont priés de s'exprimer immédiatement. Personne ne se manifeste.

- La discussion est ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition, le rapport de majorité de la COFIN et le rapport de minorité de la COFIN.

- M. Gilles Davoine : avoue qu'il est un peu surpris par la démarche, dans la mesure où l'on dit finalement qu'effectivement le Canton donne un tout petit peu plus que les 1.5 points de bascule, il y a CHF 300'000.- de plus, c'est vrai, cela correspond à 0.5 point, et M. Rasul Mawjee dit d'une manière automatique finalement, qu'il faudrait que cela bénéficie directement aux contribuables glandois. Déjà il est surpris que cela vienne d'un membre du PLR, dont il attend avec impatience le moment où, lorsque cela augmentera, il dira immédiatement et se proposera pour dire qu'il y a une augmentation automatique des impôts qui doit avoir lieu. Au-delà de cela et de cette petite plaisanterie-là, il constate que par exemple même s'il y a CHF 300'000.- qui sont repris sur la facture sociale, comme il l'a dit avant, il y a CHF 725'000.- d'augmentation de la facture sociale par exemple. Alors là, on en tient compte ou on n'en tient pas compte ? On augmente du coup les impôts pour tenir compte justement des CHF 725'000.- en plus alors que l'on nous donne que CHF 300'000.- ? Parce que le Canton reprend toujours plus que ce qu'il donne à ce niveau-là. Une nouvelle fois, il comprend assez mal le principe et l'idée de base qui est de parler de ces CHF 300'000.- là. Il rappelle juste aussi en passant que le budget de Gland pour 2019 qui était largement négatif, moins CHF 4 Mios, environ mois CHF 4,5 Mios maintenant avec les crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2019 que les Conseiller(ères) ont acceptés lors de la séance du Conseil communal du 29 août 2019, que nous allons vers un budget 2020 – que la Municipalité est en train de boucler – qui sera aussi négatif, vraisemblablement d'un tout petit peu moins, soit certainement de plus de CHF 3 Mios, qu'il y avait une marge d'autofinancement prévue de CHF 50'000.- positive, et c'est cela l'équilibre qui doit être trouvé, et que si on est avec un budget dans ce même ordre d'idée, on sera aussi dans les CHF 50'000.- ou CHF 100'000.- de marge d'autofinancement positive. CHF 300'000.- par rapport à cela, les Conseiller(ère)s peuvent comprendre en plus que ce n'est pas du tout quelque chose qui peut être donné comme cela. Avec CHF 300'000.- de moins, la marge d'autofinancement passe en négatif et l'équilibre qui doit être trouvé n'existe plus, et à partir de là il faudra commencer, certes à petite échelle, à emprunter pour faire marcher le ménage communal. Donc cela ne joue pas non plus.

Par rapport à tout cela, il invite vraiment les Conseiller(ère)s à ne pas aller dans ce sens-là, à ne pas tomber dans ce piège du calcul tout simple où l'on dit qu'il y a CHF 300'000.- de plus, car c'est quand-même largement plus compliqué que cela, notamment avec le Canton, et donc à accepter la proposition de la Municipalité, soutenue par l'immense majorité de la COFIN, sauf un membre, soit de baisser juste de 1.5 points, ce qui permet de faire la bascule exacte avec le Canton, qui lui va augmenter de 1.5 points.

- M. Olivier Moulin : a été ravi de lire dans le rapport de minorité que les perspectives sont bonnes, parce qu'il entend plutôt le contraire quand il s'agit de voter le budget. Là il pense que l'on est tous d'accord finalement. Après, il pense qu'il faut quand-même garder un petit peu de prudence et qu'effectivement il y a pas mal d'incertitudes. Il est convaincu que la bonne voix est celle du milieu, c'est pour cela qu'il recommande aux Conseiller(ère)s de voter comme M. le Municipal Gilles Davoine et la majorité de la COFIN le recommandent.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Il est passé à l'étude et au vote sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2020.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 3.
- Le président rappelle que la minorité de la COFIN propose d'amender les points 1 à 3 de façon à ce que le pourcent de l'impôt cantonal de base soit de 60.5 % au lieu des 61 % proposé dans le préavis.
- Ouverture de la discussion sur l'amendement proposé.
- M. Rasul Mawjee : conçoit que M. le Municipal Gilles Davoine soit surpris par son approche. Néanmoins, il le lui avait mentionné lors de la séance de Commission. Ce n'est donc qu'une demi-surprise. Il est vrai que la péréquation et la facture sociale oscillent dans de fortes proportions, comme on a pu le constater ces dernières années. Néanmoins, on a vu que les budgets présentés étaient déficitaires, mais en fait ce sont des prévisions. Ce qui est une des constatations et du concret, c'est la marge d'autofinancement qu'il y a eu ces dernières années, soit CHF 4,3 Mios au pire sur les 20 dernières années. Il pense que c'est de cela qu'il faut tenir compte. Il est vrai que le contribuable veut pouvoir payer ce qui est nécessaire à la Municipalité. Il n'est pas demandé là une baisse, mais

seulement la quote-part que le Canton a cédé à la Commune soit rétrocédée aux contribuables. Cela serait une juste part des choses de ne pas faire une augmentation déguisée d'un demi point d'impôt. Il sait que les communes voisines de Gland ne suivent pas le même principe, qu'elles ont été beaucoup moins généreuses et ont indirectement profité pour augmenter les impôts techniquement, mais il y a des communes qui sont allées à moins 2 points, comme par exemple Vich. Il demande donc aux Conseiller(ère)s de soutenir le contribuable, l'aider et lui passer l'économie que le Canton donne pour qu'il puisse avoir une marge meilleure dans son propre ménage, cela sans péjorer le ménage communal.

- M. Gilles Davoine : est surpris par l'argumentation de M. Rasul Mawjee, et non par le fait qu'il vienne avec cet élément dont ils ont effectivement discuté en Commission, mais il n'était pas persuadé qu'il allait oser le faire. Au-delà de cela, il y a deux choses. La première est que le Canton lui-même suggère que toutes les communes baissent de 1.5 points, c'est la suggestion du Canton lui-même, et qui plus est c'est un accord entre l'Union des communes vaudoises (UCV), l'Association des communes vaudoises (AdCV), le Canton et le Conseil d'état. Dans ce cadre-là, par rapport aux autres communes, la Municipalité a estimé que cela donnait un mauvais signal que, alors que pour une fois les deux associations de communes et le Conseil d'état arrivent à se mettent ensemble et à trouver un accord sur une baisse des charges sociales à la charge des communes, et bien la plupart des communes ne jouent pas le jeu. C'est dommage et c'est un mauvais signal pour la suite des négociations. La Municipalité a donc décidé, notamment pour cette raison et pour d'autres choses expliquées dans le préavis, de jouer le jeu et d'aller dans le sens de cette convention, qui dit 1.5 points.

La deuxième chose est qu'il est surpris aussi par l'idée selon laquelle, s'il a bien suivi ce que M. Rasul Mawjee a dit, où à partir du moment où l'on a des marges d'autofinancement, on fait une sorte de bénéfice et ce sont les contribuables qui devraient en bénéficier. Le contribuable bénéficie de la marge d'autofinancement dans la mesure où, grâce à cela, la Commune peut se financer, elle peut faire des investissements. S'il n'y a pas de marge d'autofinancement, cela signifie que la Commune va devoir emprunter pour le moindre investissement qu'elle va faire. Cette situation est possible un moment. Certes il répète assez souvent que les taux d'intérêts avec les emprunts qui sont faits sont bas, mais il existe un plafond d'endettement qui ne peut pas être dépassé. C'est d'ailleurs le gros problème par exemple de la ville de Nyon actuellement, c'est plus le fait qu'à un moment le plafond d'endettement est atteint qu'autre chose. Car malgré les comptes négatifs de Nyon, cette commune a aussi une marge d'autofinancement. Donc cette marge d'autofinancement est nécessaire pour pouvoir faire des investissements qui justement profitent aux contribuables. Il ne faudrait pas arriver à zéro, parce que là il y aurait un problème. C'est vrai qu'effectivement dans les budgets ce sont des chiffres, on dépense toujours moins dans un budget que dans les comptes puisque c'est par définition. La Commune a des charges, la Municipalité vient vers les Conseiller(ère)s sur un budget complémentaire avec quelques charges complémentaires, mais dans le 98 % des cas, la Municipalité dépense moins que ce que le Conseil communal l'a autorisée à dépenser, puisque c'est un plafond. Donc effectivement, par définition, les comptes sont toujours meilleurs que les budgets, mais de pas beaucoup, et cette marge d'autofinancement est nécessaire.

Et enfin il rappelle que par rapport à ce que donne le Canton, soi-disant CHF 300'000.-, les chiffres de la péréquation ont augmenté de 9 %, soit CHF 1,6 Mios de plus encore que l'année dernière. Pour lui, ce n'est donc pas du tout le moment de se dire « tient, on va faire ce cadeau supplémentaire aux contribuables », alors qu'en fait déjà la ville de Gland joue le jeu et que les contribuables de Gland, par rapport à la plupart de ceux des communes qui les entourent, ne vont pas voir leurs impôts augmenter. Il pense que cette petite part là est finalement pour une fois beaucoup plus importante pour la Commune et par rapport aux finances et la marge d'autofinancement qui est très serrée ces temps, que les quelques francs que cela va représenter pour le contribuable glandois.

- M. Rasul Mawjee : aimerait juste rappeler à M. le Municipal Gilles Davoine, grand avocat de la place vaudoise, que l'accord prévoit une diminution minimum de 1.5 points. Si on lit la phrase en entier, on est beaucoup plus près de l'essence et de la volonté du Canton que de simplement dire qu'il adienne un accord sur 1.5 points. Deuxièmement, il n'a pas dit que la marge d'autofinancement était un bénéfice, il est d'accord sur le fait que la marge d'autofinancement permet de financer tous les investissements de la Commune, et en effet on a de l'argent pour financer les investissements et

l'évolution de la Commune. C'est simplement qu'il serait bien de répercuter ces CHF 300'000.- qui sont cédés par le Canton en faveur des contribuables glandois ou à la Commune. Ce n'est pas du tout pour péjorer la marge d'autofinancement. Les échos font penser que l'économie a bien repris au début de l'année, que 2019 va être une excellente année, que la conjoncture et la guerre entre les Etats-Unis et la Chine n'est pas en train de perturber l'économie dans sa généralité, et que les perspectives sont bonnes. Donc il pense que la marge d'autofinancement sera encore excellente cette année.

- M. Gilles Davoine : a un petit problème là, car en parlant de la guerre entre les Etats-Unis et la Chine, on est très très loin de nos considérations. Quoi que M. Rasul Mawjee en dise, cela va péjorer la marge d'autofinancement, c'est sûr et certain. Ce sont CHF 300'000.- de moins qui ne vont pas pouvoir être investis. Dans ce cadre-là, il n'y a aucun doute là-dessus. Maintenant, là où il est surpris, c'est que cela vient du même camp, soit le PLR, qu'il écoute volontiers mais qui dit, au niveau du budget – et cela va revenir prochainement – ou sur les préavis, par exemple la plage de la Dullive, qu'il faut faire attention, que la Municipalité dépense trop et qu'elle n'est pas prudente. Et là on lui dit que c'est bon, tout va bien, on va pouvoir dépenser comme des fous parce que finalement la Chine et les USA s'entendent. Il a vraiment de la peine à suivre.
- M. Eric Dällenbach : aimerait quand-même s'exprimer au nom de la COFIN. Même si on est du même groupe politique, on n'a pas forcément les mêmes avis, quoi qu'on ne soit pas si différents que cela. Il a une appréciation qui est complètement différente, dans le sens où, pour lui, l'organisation, le Conseil communal, le Conseil d'état, le Grand conseil ne l'intéressent pas au premier degré. Ce qui l'intéresse, c'est le contribuable. Donc en gros on paie 60 cts à la Commune, et 154.5 ou 156 au Canton. Il est parti de cet avis – et les membres de la COFIN en ont beaucoup discuté – pour la raison suivante : c'est que les calculs présentés par la Municipalité paraissent, pour les membres de la COFIN, jouer approximativement. Vouloir retrancher à peu près CHF 300'000.-, c'est presque un petit peu venir sur les détails. Mais il y a quelque chose qui le dérange et qui le dérangera toujours, et là il s'adresse particulièrement à la Municipalité. C'est qu'il y a au moins 7 ou 8 ans que le Conseil d'état propose des baisses d'impôts. La Municipalité ne va pas dire le contraire et le canton de Vaud est l'un des cantons qui a le taux d'imposition le plus élevé. C'est là qu'il ne comprend pas, parce que la commune de Gland a à peu près CHF 57 Mios de dettes, le canton de Vaud a, au 31 décembre 2018, CHF 850 Mios de dettes, mais le canton de Vaud possède 67 % de la Banque cantonale vaudoise, ce qui représente CHF 4,2 Mrds, alors il ne faut pas lui dire que le Canton ne peut pas faire quelque chose. Dans ce contexte-là, pour lui ce n'est qu'une manière de tirer la couverture sur soi. Mais il sait que, ce soir, on ne va pas discuter des impôts du canton de Vaud, mais ce qu'il entend à longueur d'année par rapport à toutes les municipalités du Canton, c'est que ces gens, la Municipalité en l'occurrence, sont payés à longueur d'année pour se plaindre de la position du Canton. Il n'en fait pas partie, mais il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas négocier, discuter, être ensemble au niveau des communes – non, c'est relativement facile de sourire – et vraiment d'imposer sa manière de faire. Les municipalités et la population ont des représentants au niveau du Grand conseil. Entre zéro, voir CHF 4 Mrds de bonus au niveau du Canton et CHF 57 Mios de charges, de dépenses ou de dettes au niveau de la Commune, cela ne lui paraît pas justifié. Mais c'est toujours le contribuable qui paie et on lui promet une baisse d'impôt. Personnellement il voyait la chose dans ce sens-là, voilà la différence.
- M. Gilles Davoine : entend bien M. Eric Dällenbach et a deux choses à relever. La première est que M. le Conseiller d'état Pascal Broulis fait partie du même groupe politique que M. Eric Dällenbach, et si ce dernier a des possibilités de lui parler directement, cela serait bien parce que cela fait effectivement 14 ans que, sur le dos des communes, il présente des comptes qui sont positifs et que les communes n'en bénéficient pas, et cela c'est grâce au fait que les communes ont repris une grande part de la facture sociale, c'est-à-dire CHF 3,7 Mrds sur les 15 dernières années, c'est effectivement la réalité, il est tout à fait d'accord.

Le deuxième point est qu'au Grand conseil les députés sont constitués à 1/3 seulement par des municipaux des différentes communes vaudoises, ce qui fait que le Grand conseil n'a pas forcément toujours la vision d'aller dans le sens que M. Eric Dällenbach préconise. Il y a effectivement des discussions qui sont menées, il en reparlera lors du budget, et c'est aussi pour cela que la Commune peut se permettre, à son sens, d'avoir des budgets négatifs qui se suivent, parce qu'elle a eu de la chance en 2019 dans les comptes et parce que les perspectives semblent meilleures dans la mesure où

le Canton semble quand-même amorcer un mouvement – cela a été fait avec l'AVASAD – et va continuer d'avancer un mouvement de la reprise de la facture sociale, et puis d'arranger une péréquation directe qui soit plus en faveur des communes comme Gland. Mais c'est volontiers si M. Eric Dällenbach peut en parler à cet éminent membre du PLR qu'est M. Pascal Broulis.

- Le président a bien entendu les commentaires qui ont été annoncés et il trouve que la discussion s'éloigne un petit peu du point ici concerné, à savoir l'amendement présenté par la minorité de la COFIN.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

L'amendement est refusé par 28 avis contraires, 16 oui, 6 absentions significatives.

- Ouverture de la discussion sur l'Article premier non amendé, points 4 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier non amendé, points 1 à 11, est accepté par 40 oui, 3 avis contraires, 8 absentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur les Articles 2 à 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Les Articles 2 à 10 sont acceptés à une très large majorité, 1 avis contraire, 2 absentions significatives.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition non amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, une large majorité, 1 avis contraire, 8 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis n° 62 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020, soit :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que proposé par la Municipalité;*
- de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.*

PREMIÈRE LECTURE

7. Préavis municipal n° 63 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements

- La séance est fixée au lundi 8 octobre 2019, à 19h00, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud, s'agissant de la Commission technique.

S'agissant de la COFIN, la séance est fixée au même jour et à la même heure, à la salle de conférence n° 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable M. Gilles Davoine.

La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis s'agissant de la Commission technique. Ce sont :

Premier membre : M. Arnaud Durand, GdG

Membres : M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP, Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : aimerait attirer l'attention de la Commission technique, et pour son rapport par la suite, pour regarder que ces appartement puissent être avec des loyers abordables, voire subventionnés ou à prix modérés, quelle que soit la formule adéquate qui pourrait être trouvée.
- Mme Rosanna Vaccaro : a été un surprise lorsque qu'elle a vu ce préavis car il est toujours parlé d'acquisition d'un bâtiment qui est sis sur cette parcelle, et on a presque l'impression qu'il va y avoir plusieurs bâtiments sur une petite parcelle. Elle trouve un petit peu malheureux qu'on n'ait pas juste parlé des acquisitions de parcelles et de la construction d'un bâtiment. Mis à part cela, il est vrai que l'on parle toujours de cette parcelle, mais on a de la peine un peu à comprendre ce qu'il y a sur cette dernière. Il aurait dès lors été intéressant d'avoir par exemple l'extrait du Registre foncier, qui permettrait aux Conseiller(ère)s de mieux comprendre quelles sont les servitudes, quels sont les droits et les obligations, si on peut être bénéficiaire et acquéreur de cette parcelle. Il est vrai qu'à la lecture du préavis, par rapport aux places de parc, on ne comprend pas si on les a toutes, si on ne les a pas. Elle trouve que la visibilité aurait été meilleure s'il y avait eu un extrait. C'est vrai que c'est très intéressant d'avoir le descriptif de ce qui va être construit, des étages, etc., mais c'est un peu dommage parce qu'il mentionné que si le Conseil communal accepte le préavis, les plans vont pouvoir être finalisés. Alors pourquoi ces derniers n'ont-ils pas été joints au préavis ? Elle espère que la Commission technique aura droit à ces plans et il serait bien que ceux-ci soient joints au rapport de la Commission afin de permettre aux Conseiller(ère)s d'avoir une meilleure visibilité sur le projet et de voter en toute connaissance.
- M. Samuel Freuler : a quelques questions à soumettre à la Municipalité par rapport à la réunion de la semaine prochaine.
 - Il aimerait savoir, si le Conseil communal venait à refuser l'acquisition du bâtiment, s'il existe un plan B pour faire figurer une crèche dans cette première étape.
 - Il aimerait avoir des informations sur le volume qui sera acquis et sur les prix du mètre cube construit, et avoir une comparaison avec les autres projets similaires dans la région.
 - Par rapport à l'expertise qui a été faite sur le prix, il aurait aimé avoir des informations sur l'expert qui a fait l'évaluation pour savoir s'il a un rapport avec le projet en question.
 - Par rapport à la crèche, il est fait état de 44 places. S'agit-il d'un minimum, d'un maximum, y a-t-il des possibilités d'en faire plus dans ce volume ? Parce que s'il a bien compris les chiffres, les 44 places ne permettront même pas d'absorber la liste d'attente, et comme on va accueillir des nouveaux habitants dans le quartier, il voudrait savoir si la Municipalité a d'autres pistes pour augmenter les places de crèche.
 - Il aimerait aussi que la Commission technique étudie la possibilité de réaffecter éventuellement les surfaces dévolues à la crèche à d'autres occupations en dehors des heures d'utilisation par la crèche.
 - À propos du toit, est-ce que toute la surface sera utilisée pour la production d'énergie ? Est-ce que ce sera des toitures végétalisées par exemple ou est-ce que l'usage du toit sera possible par les habitants des appartements ?
 - À propos des oppositions, les Conseiller(ère)s pourraient-il(elle)s avoir des détails et quel est le risque lié par rapport à l'avancée du projet ?
 - Par rapport à la taxe communautaire, on ne va pas utiliser l'entier de la taxe qui sera générée par tout le quartier. Est-ce que la Municipalité a déjà des pistes pour utiliser le solde de la taxe ou est-ce qu'on pourrait par exemple utiliser le solde de la taxe pour amortir une plus grande partie de l'achat de ce bâtiment ?
 - Par rapport à l'acquisition du bâtiment, est-ce que dans le préavis le titre d'acquisition, par exemple PPE, devrait figurer, c'est-à-dire la façon dont la commune de Gland va être propriétaire des surfaces ?

- M. Georges Grandjean : a vu que les deux Commissions sont convoquées le même jour et à la même heure, mais dans deux salles différentes. N'était-il pas prévu de les réunir ? Parce que même si les nombreuses questions de M. Samuel Freuler sont d'ordre technique, elles aident effectivement à comprendre le projet, même si on est membre de la COFIN.
- M. Gilles Davoine : répond que la Municipalité avait idée que ce serait effectivement opportun que les Commissions, à un moment ou à un autre, soient réunies, ce qui éviterait à la Municipalité de dire deux fois la même chose, voire pire en ne disant pas la même chose aux deux Commissions. Mais après la Municipalité ne se permet pas d'imposer cela aux deux Commissions. C'est pour cela que deux salles différentes ont été prévues, avec deux Municipaux. Si les deux Commissions sont effectivement du même avis que la Municipalité en ce sens qu'il serait bien de parler en une seule et même grande Commission lors des explications, c'est évidemment avec plaisir ce que la Municipalité suggère.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Froidevaux intitulé « Pour la définition d'une politique communale en matière de gestion des déchets »

- Mme Christelle Giraud-Nydegger, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : déclare que, comme il est généralement très court lors de ses communications, il va se permettre d'être plus long pour répondre ici sur ce sujet.

Il ne cache pas aux Conseiller(ère)s qu'il a été un peu étonné à la lecture du rapport de la Commission technique qui, à son avis, ne retranscrit que partiellement, voire même partialement, les discussions eues lors de la séance de Commission. Tout d'abord, dans l'exposé de son rapport, la Commission mentionne une étude du bureau CSD, qui dans ses conclusions rendues en 2013, proposait notamment d'augmenter les éco-points. Dans ce rapport, on nommait hélas juste la fin de la phrase de cette étude qui est la suivante « *l'augmentation qui serait échelonnée et modulée dans le temps en fonction des nouvelles constructions* ». Alors bien évidemment le début de la phrase veut dire quelque chose, mais quand on rajoute la fin cela veut dire quelque chose d'autre. La Municipalité applique aujourd'hui ces recommandations. Des éco-points ont été créés dans le nouveau quartier d'Eikenøtt, des éco-points ont été mis dans le PPA de La Combaz, et il est aussi proposé, lors de fortes densifications, notamment ce qui pourrait arriver à la rue des Alpes et à la rue de Mauverney, de pouvoir mettre des éco-points en place.

Pour revenir un peu à cette étude mentionnée dans le rapport de la Commission, il faut juste se rendre compte que cette étude est basée sur des chiffres qui datent aujourd'hui. Ces chiffres aujourd'hui ne sont absolument plus les mêmes. On n'a pas juste une différence de 2, 3 ou 5 %. Il donne juste deux exemples. Pour Gland, en 2012, il y avait 223 kg d'ordure ménagère par personne, et en 2018 il y en avait 115 kg. En 2012, la ville de Gland avait un taux de recyclage qui était de 39 %, aujourd'hui on est à un taux de recyclage qui est de 59,1 %. Donc là, les chiffres de ce rapport qui amènent certaines conclusions ne sont absolument plus d'actualité aujourd'hui. Il pense que si exactement la même étude était refaite avec les chiffres d'aujourd'hui, cela serait complètement différent.

Dans ses délibérations, la Commission préconise aussi l'implantation de plus d'éco-points. Mais la question qu'il pose aux Conseiller(ère)s est qu'est-ce que pense le Canton à ce sujet et que préconise-t-il ? Le Canton a édité un catalogue sur la qualité du tri, c'est un document qui a d'ailleurs été évoqué

par le postulant lors de la séance de Commission, et ce catalogue contient des recommandations, il fait aussi une analyse sur la conséquence de l'introduction de la taxe au sac. Il cite juste quelques points qui sont mis dans ce document :

« Il a été constaté et confirmé une augmentation des volumes triés et la baisse de la qualité du tri ». C'est ce qui est dit, ce sont les résultats de l'introduction de la taxe au sac.

On peut lire aussi, concernant la qualité du tri, que « la présence de corps étrangers affecte surtout les biodéchets mais aussi les papiers-cartons, le PET et les objets encombrants ». Et plus loin, concernant les éco-points, « les éco-points et conteneurs non surveillés sont les plus touchés par ces phénomènes, en raison de l'anonymat des dépôts ». Il y a deux fiches de recommandations aussi dans ce document qui concernent les éco-points, et on peut lire dans la première règle qu'il faut réserver la collecte dans les éco-points à certains déchets, que certaines fractions comme le papier, le verre, l'alu, le fer blanc et les textiles sont généralement bien triées. Mais il faut exclure le PET et les autres plastiques, ainsi que les biodéchets. C'est écrit noir sur blanc. Dans cette fiche de recommandations, et cela est assez intéressant, il y a trois exemples de mise en œuvre qui sont cités avec des éco-points. Le premier, qui n'est pas très intéressant, c'est à Yveron-les-Bains, où il est dit qu'il y a des réflexions du Service des travaux et de l'environnement pour mettre 3 types de déchets différents pour chaque éco-point. Cela ne nous donne pas grand-chose comme piste. Pour Chavornay, il est dit que les problèmes de qualité ont été surmontés pour les biodéchets par la suppression de la collecte en éco-points et son remplacement par un système porte-à-porte dans lequel les utilisateurs (ou les régies) acquièrent leur propre conteneur. Donc c'est un peu le même système qu'à Gland. Pour Epalinges, il est mentionné la cessation de la collecte en éco-points des plastiques, bouteilles en PET et papiers-cartons. Ces éco-points sont désormais réservés au verre, textiles, piles et alu-fer blanc.

La deuxième fiche de recommandations s'intitule « Réduire l'anonymat des dépôts en éco-points ». Alors là on touche un peu le nœud du problème avec cet anonymat, qui est vraiment l'un des gros problèmes. Du moment que c'est anonyme, on ne voit pas ce qui s'y fait, on fait ce qu'on veut. C'est là où l'on a des gros problèmes qui arrivent. On lit comme recommandation dans cette fiche aussi que dans les secteurs particulièrement affectés par des problèmes de qualité des dépôts, il faudrait introduire un dispositif d'ouverture des conteneurs ou d'accès à l'éco-point par carte ou badge. Il laisse au Conseiller(ère)s le soin d'imaginer le coût. Dans la marche à suivre, dans cette même fiche, il est mentionné « évaluer la faisabilité technique et économique par rapport à d'autres modes de collecte ». Est-ce que c'est vraiment favoriser les éco-points ?

La Commission technique, toujours dans ses délibérations, mentionne que de nombreuses communes et villes ont développé des éco-points. Mais elle ne précise pas que la plupart de ces éco-points ont été mis en place avant l'introduction de la taxe au sac et la dégradation de la qualité des tris qui s'en est suivie. Quand une bonne solution a fonctionné hier mais nous mène dans une impasse aujourd'hui, il ne faut pas la développer.

Si on rajoute au point précité la problématique des emprises pour faire des éco-points, ou de l'installation de ces éco-points, du coût des collectes de ramassage, qui se répercutent bien évidemment sur la taxe forfaitaire, et bien il faut vraiment se poser la question si augmenter le nombre d'éco-points est vraiment la solution.

Par contre, là où il peut donner raison à la Commission, c'est que l'on a très peu de données de chiffres concernant la qualité du tri, c'est très difficile à trouver. Il y a des constatations que l'on peut faire. Il est dans le Conseil d'administration de la SADEC, et avec les autres membres du Conseil d'administration bien évidemment on discute de ces qualités de tri. Les villes de Nyon, Aubonne et Rolle font également partie de la SADEC, donc c'est aussi des petites communes, et il a aussi la possibilité d'échanger sur ces qualités de tri au Conseil d'administration de TRIDEL, où les périmètres de récolte des déchets de la ville de Lausanne, de la région d'Yverdon-les-Bains et de toute la région d'au-dessus de Morges font partie. Les mêmes problématiques sont rencontrées, soit l'augmentation de la présence de sacs non taxés, etc.

Maintenant, il est vrai que, à sa connaissance, il n'y a hélas aucune étude récente qui existe avec des chiffres sur la qualité du tri des déchets.

Concernant la qualité du tri des déchets à Eikenøtt, puisque la Commission a mis un peu le doigt dessus, c'est vrai qu'au départ, quand le rapport a été rédigé, la Municipalité n'avait pas de chiffres. Cette dernière a entre-temps reçu des chiffres en date du 6 septembre dernier, après le dépôt de la réponse municipale à ce postulat, et ces chiffres viennent de la SADEC, avec le périmètre de récolte des déchets de Gland, qui a l'obligation de faire des contrôles pour voir le taux de non-conformité des sacs que l'on peut avoir. Il y a donc un tournus qui se fait au niveau des différentes communes de la SADEC, la commune de Gland a été contrôlée une première fois en 2014. À l'époque les résultats étaient super bons mais le quartier d'Eikenøtt n'avait pas été contrôlé. Cet été, une deuxième tournée de contrôles a eu lieu, et là il pense que c'est important de citer en fait ce qui a été relevé. Il a été relevé une importante non-conformité dans le quartier d'Eikenøtt, de nombreux sacs blancs non taxés, des sacs noirs ou encore des déchets en vrac ont été observés. La présence de très nombreux déchets valorisables (bouteilles en PET, verre, canettes en alu, etc.) a été signalée là où il devrait y avoir des ordures ménagères. Ce rapport, transmis par la SADEC, signale un taux de non-conformité de 5 à 10 % pour le quartier d'Eikenøtt. Il fait juste un petit rappel de certaines choses qui devraient être respectées. La SADEC est liée pour la taxe au sac à TRIDEL. Il y a une convention qui fixe un taux de conformité maximal de 5 % et ce taux de conformité maximal va descendre à 3 % dès 2020. Alors avec le rapport reçu de la SADEC, la ville de Gland est à 2,94 %, soit juste juste, il commence à faire très chaud ! Il va donc y avoir là un effort à faire. C'est un taux de conformité bien évidemment en tenant compte d'Eikenøtt. Il précise que quand la Municipalité a reçu ce rapport, un groupe de travail a rapidement été mis en place un groupe de travail, qui se rencontrera la semaine prochaine pour voir déjà un peu ce qui peut être fait très rapidement.

Concernant le littering, la Municipalité a mis en place il y a quelques années déjà, une Commission de littering, qui regroupe les ASP, les concierges, la voirie, le CRL, les écoles, etc. Des mesures sont discutées dans le cadre de cette Commission littering, des mesures sont aussi mises en place, notamment la distribution de cendriers de poche, des campagnes d'affichage, de sensibilisation par des actions, le logo Gland-Belle, etc. Contrairement à ce que la Commission technique reproche à la Municipalité, cette dernière a une politique active dans la gestion des déchets. Il donne quelques exemples de ce qui a été introduit et fait depuis l'introduction de la taxe au sac : la Commune offre un service de ramassage des déchets pour les personnes sans voiture ou à mobilité réduite, sur simple appel à la Commune, pour un montant de CHF 5.-, pour un volume équivalent à 200 litres, ramassage qui, il le rappelle, est effectué par la fondation L'Espérance. Deux déchetteries mobiles, tenues par l'Espérance, ont également été mises en place à la place Blanche un jour de semaine et à Cité-Ouest un autre jour de semaine. Le ramassage des déchets verts en porte-à-porte a été mis en place. La distribution de sacs compostables au marché a été imposée. Des box à déchets verts avec un rouleau de sacs compostables sont distribués aux nouveaux arrivants. Comme l'a relevé la Commission, une étude test avec la SADEC a été menée, et la ville de Gland est la première dans le Canton à avoir demandé cela afin de voir si des améliorations peuvent être faites au niveau de la qualité du tri des déchets méthanisables en fonction des communications qui sont faites. Des actions contre le littering sont mises sur pied, avec des concours, etc. Donc là, la Municipalité a une politique active. Il ne faut pas croire que la Municipalité est là à se tourner les pouces et elle a une idée claire aussi sur la gestion des déchets qu'elle veut avoir. Cette gestion passe effectivement par la construction d'une nouvelle déchetterie, par la mise en place, comme il l'a déjà dit, d'éco-points dans les nouveaux grands quartiers à forte densification, et tout sera mis en œuvre pour trouver les moyens pour améliorer la qualité du tri puisque la qualité du tri est le plus grand défi aujourd'hui, on n'a plus besoin de savoir ce qu'il faut trier ou non, c'est la qualité qui manque.

En fait, pour résumer, il faut comprendre que la politique des déchets a énormément évolué ces dernières années. L'introduction de la taxe au sac a profondément modifié le comportement des citoyens et les vérités d'hier au niveau des recommandations données sur la gestion du tri des déchets ne sont plus adaptées à la situation d'aujourd'hui. La problématique d'aujourd'hui est de ne plus mettre en place des conteneurs ou des éco-points pour augmenter le taux de recyclage, puisque l'on atteint les taux qui sont demandés par le Canton, qui avait fixé 60 % de recyclage pour 2020, la ville de Gland est à 59,1 %. Mais ce qu'il faut aujourd'hui, c'est améliorer la qualité du tri des déchets pour que ceux-ci puissent effectivement être recyclés et trouvent une deuxième, une troisième, voire une quatrième vie. Mais pour cela il faut des fois faire des choix. Alors oui il faut faire des choix rationnels,

comme par exemple faire le choix entre économiser quelques litres d'essence pour ne pas devoir se rendre en voiture à la déchetterie, ou bien devoir mettre en incinération quelques tonnes de déchets récoltés dans es éco-points parce que la qualité ne permettra simplement pas de les recycler.

Il recommande aux Conseiller(ère)s d'accepter la réponse de la Municipalité et les remercie pour leur écoute.

- M. Yves Froidevaux : a quelques remarques à faire. D'abord, il se réjouit que finalement il ait fallu un rapport négatif pour avoir toutes ces informations, qui à son sens auraient pu figurer dans le rapport. Les chiffres apparaissent miraculeusement ce soir, il reviendra sur ce point.

Le deuxième point qu'il aimerait souligner est qu'on nous dit que le rapport établi par CSD Ingénieurs est dépassé, c'est un vieux truc fait avant la taxe au sac. Ce rapport date de 2013, la taxe au sac de 2012. Donc la Municipalité a commandé, si on suit ce qui a été dit ce soir, un rapport désuet qu'elle a payé, il imagine, relativement cher, sur une situation avant la taxe au sac au moment où la taxe au sac a été introduite. Il a de la peine à comprendre la logique. Et il faut peut-être que les Conseiller(ère)s s'inquiètent parce que c'est ce rapport qui a été l'initiateur des discussions faites par rapport à la nouvelle déchetterie et qui est à la base de la nouvelle déchetterie. Donc si ce rapport est totalement désuet, alors on ne peut pas tellement le suivre sur la question de la nouvelle déchetterie. On peut en tout cas s'interroger.

Il a quelques points à relever, au-delà de la satisfaction d'obtenir enfin des réponses. Le premier point est finalement qu'il était demandé à la Municipalité une vision. Et est-ce que cette vision, en lisant le rapport, les Conseiller(ère)s l'ont vue ? Si par exemple on nous dit qu'à Eikenøtt c'est la catastrophe. Et les membres de la Commission ont dit à la Municipalité « ok, faites le constat, on vous croit ». Vous allez faire quoi ? Il n'a personnellement pas eu de réponse en disant qu'il faudra peut-être amender, on ne sait pas. Donc est-ce qu'on a une vision, qu'est-ce qu'on fait quand on a un problème ? On n'a pas, à son sens, de vision. Comme évoqué tout à l'heure, le rapport parle en effet d'un développement des éco-points au fil des constructions. Mais on n'a pas de vision où cela pourrait se développer, sous quels critères, comment cela serait se passerait avec les propriétaires, sur un espace public, sur un espace privé, est-ce que c'est dans les négociations sur les plans de quartier ? On n'a aucune information là-dessus.

Le deuxième point qu'il aimerait relever, c'est sur la documentation. Ce qui l'interpelle c'est que quand on nomme une politique publique, il faut qu'elle soit un minimum documentée. Il y a 3 ou 4 ans, c'était M. Marc-Antoine Senn qui était intervenu sur cette question. Il était écrit, de la part de la Municipalité, qu'elle était en train de faire une étude sur la qualité des éco-points d'Eikenøtt. Les membres de la Commission ont demandé cette étude, elle n'existe pas. Il n'y a pas de chiffre, pas d'information. Des informations sont demandées sur les autres communes, soi-disant les chiffres seraient extrêmement négatifs sur les éco-points, aucune information. Donc, pour les membres de la Commission la question finalement est : faut-il croire la Municipalité ? Alors sur le principe, ils vont quand-même faire confiance à leur Municipalité, mais ils ont le droit d'avoir des explications, d'avoir des chiffres, d'avoir des informations complètes.

Le troisième point est celui de la communication. Le document du Canton évoqué tout à l'heure par M. le Municipal Michael Rohrer, dans lequel figurent les principales propositions, relève effectivement qu'il y a des problèmes en matière de tri des déchets et les principaux éléments proposés étaient des éléments de communication. Il y a d'autres propositions, notamment modifier le Règlement de police afin de pouvoir permettre d'amender les gens qui jettent des déchets dans la rue, mais là on parle de littering. Est-ce que l'on veut modifier le Règlement de police pour faire comme à Lausanne, où l'on amende relativement sévèrement les personnes qui jettent leur cigarette ou autre chose dans la rue ? Voilà un élément qui aurait peut-être dû figurer dans ce rapport, parce que finalement on peut faire quelque chose contre le littering, comme c'est proposé. Est-ce que l'on veut faire modifier le Règlement de police, est-ce que l'on veut assermenter des personnes de la Commune pour pouvoir amender ? Ce sont des éléments que l'on n'a pas du tout. Et sur la question du littering, on n'a évidemment aucune information dans ce rapport.

En matière de communication là-aussi, les membres de la Commission ont pu consulter finalement ce qui est sur le site Internet. Le document est hyper complet, mais alors bonne chance pour le lire, il faut

utiliser l'ordinateur et utiliser la loupe pour voir toutes les informations qui sont publiques sur le site Internet. Il y a peut-être des efforts de communication à faire différents, et notamment liés aux types de problématique. Si à Eikenøtt il y a des difficultés sur le tri des déchets, notamment sur les déchets organiques et verts qui sont récoltés où il y a de gros problèmes, faisons des actions et intervenons sur d'autres difficultés.

Pour conclure, pour les membres de la Commission, loin d'eux l'idée de dire qu'il faut mettre des éco-points partout. Pas du tout. Ils ne veulent pas non plus récolter l'ensemble des déchets avec des éco-points. Pour le PET, il est logique que ce soit au magasin. Mais à la lecture de ce rapport, on ne voit pas une vraie vision, une vraie manière de gérer les déchets, le littering et les gens qui jettent des choses dans la rue, la manière dont on veut finalement régler les déchets dans cette Commune. Les membres de la Commission n'ont donc pas été convaincus, alors peut-être qu'ils n'ont pas été très bons dans la rédaction, mais il pense qu'ils ont été tout à fait honnête dans la manière de rédiger ce rapport, en tout cas ils étaient insatisfaits. Et la première avancée c'est que de nombreuses informations ont été reçues aujourd'hui, lesquelles ne figuraient pas dans le rapport. Mais est-ce la première fois que cela arrive ? Faut-il que l'on tape un peu du poing sur la table pour obtenir des informations au Conseil finalement ? Alors peut-être que c'est l'occasion de dire non, pour que dans les rapports qui sont présentés aux Conseiller(ère)s, figurent l'ensemble des informations qu'il(elle)s méritent et qu'il(elle)s doivent avoir.

- M. Michael Rohrer : aimerait corriger quelques points. Ce rapport CSD a peut-être effectivement été reçu en 2013, mais il ne peut pas se baser en 2013 sur des chiffres de 2013. Il rappelle que le début des études qui ont été faites par ce bureau sont toutes datées de 2009, donc on est vraiment bien avant. La taxe au sac est d'ailleurs entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, et non pas en 2012 comme l'a dit M. Yves Froidevaux. Au niveau de la communication, oui il y a plein de mesures qui sont proposées par le Canton, par contre quand on essaie de mettre ces choses-là en application, dans la réalité des faits, c'est beaucoup plus compliqué.

Il explique juste en 3 mots l'étude qui a été faite avec la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC). On a pris trois immeubles, on a fait un immeuble témoin, un immeuble où l'on a uniquement distribué des flyers avec un courrier d'informations, et un immeuble où l'on a fait les courriers, on a été voir les gens, on a été voir les concierges, on a mis des autocollants sur les poubelles, on a mis un panneau explicatif au-dessus de la poubelle. Alors c'est de l'hyper communication. Résultat des courses 2 mois après : aucune modification dans aucun des immeubles.

Donc oui, la Commune doit faire de la communication, c'est bien, c'est magnifique, mais alors que M. Yves Froidevaux propose une communication qui fonctionne, car la Municipalité n'a pas encore trouvé la solution et a essayé de mettre en application les communications proposées par le Canton, avec un résultat franchement pas terrible. Au niveau des amendes, effectivement, il y a un travail à faire au niveau du Règlement de police, mais il n'y a pas uniquement la problématique du littering dans la refonte du Règlement de police qui doit être fait. Par contre, il signale juste un petit problème, c'est que si vous jetez un mégot par terre et que vous rencontrez un ASP, ce dernier va vous demander vos papiers, et si vous ne les lui donnez pas, il ne pourra strictement rien faire. Il est de la compétence de la police de pouvoir demander des papiers, donc cela va être très compliqué de donner une amende, parce que sinon il va falloir faire venir la police. Et essayer de retenir quelqu'un et faire venir la police pour du littering avec un jet de cigarette, il ne sait pas encore comment on peut résoudre ce genre de choses. La ville de Lausanne a une police communale et a toute les forces pour agir, ce qui n'est pas le cas à Gland, donc c'est peut-être un peu plus compliqué.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 22 oui, 17 avis contraires, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Yves Froidevaux.

9. Interpellation de M. Patrick Messmer au sujet de la facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables

- Le président passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- M. Gérald Cretegn : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

10. Interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? »

- Le président passe la parole à M. Christian Gander pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- M. Michael Rohrer : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

DIVERS

11. Nomination d'un(e) membre de la Commission des finances

Suite à la démission de M. Rodolphe Chatagny pour le 30 août 2019, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe politique « Gens de Gland », Mme Anik Freuler propose la candidature de M. Jérôme Frachebourg.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

A l'unanimité, M. Jérôme Frachebourg est élu membre de la Commission des finances.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

12. Divers et propositions individuelles

Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s souhaitant s'exprimer, le président voudrait mettre en lumière une action qui, bien qu'elle se soit déroulée le 21 septembre dernier, mérite tout de même l'attention des Conseiller(ère)s. Il s'agit du challenge « Zoé4life », dont l'une des Conseillères a participé avec ses copines baptisées « Les Voisinøtt », le but étant la récolte de fonds pour la lutte contre le cancer des enfants. L'idée est de verser un montant de CHF 13.-, ou un autre montant multiple de 13 (CHF 26.-, CHF 39.-, etc.), ce montant ayant pour origine la date de fondation de l'association en 2013 et permettant de s'identifier comme sponsor des « Voisinøtt ». Les informations pour le versement se trouvent sur la page Facebook de Mme Christelle Giraud-Nydegger et le président est sûr qu'elle se fera un plaisir d'indiquer aux Conseiller(ère)s les autres possibilités pour soutenir cette association.

Le président souhaite donner un second coup de pouce, cette fois à la société de gymnastique Gland AGya. Cette dernière organise, les 16 et 17 novembre prochain, le championnat suisse d'agrès et est à la

recherche de bénévoles et de sponsors, sait-on jamais. Les informations à ce sujet se trouvent sur le site Internet www.fsg-gland.com.

Le président passe ensuite la parole à qui veut bien la prendre.

- M. Nicolas Aeschmann : a le plaisir d'annoncer que, suite à une réorganisation survenue au sein de la plateforme PS-Les Verts-POP, c'est désormais Mme Véronique Villaine qui prend la place de cheffe de groupe. Il est certain que cette dernière remplira sa mission avec sérieux et compétence. Il en profite pour remercier la secrétaire du Conseil communal pour les échanges de mails et sa patience.
- M. Jean-Luc Nicolet : constate qu'au carrefour qui mène à la déchetterie lorsque l'on s'y rend par la route de Nyon, le revêtement est partiellement dégradé et que dessous se trouvent des armatures en ferraille. Il pense donc qu'il faudrait faire quelque chose avant qu'il y ait un accident avec certainement des vélos qui pourraient crever à cet endroit-là. Il remercie la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire à ce sujet.
- M. Michael Rohrer : déclare que ce point se trouve dans une planification à très court terme.
- M. Olivier Moulin : félicite la Municipalité pour l'opération « La nuit est belle », cela a été une très belle chose à vivre qu'il a beaucoup appréciée. Il a deux questions à ce sujet, à savoir est-il prévu de reconduire cette manifestation l'année prochaine et y aurait-il moyen de sensibiliser les privés, notamment les entreprises, par rapport à leurs enseignes et les gros émetteurs de lumière qui gâchent un peu la fête ?
- M. Gérald Cretegnny : rappelle tout d'abord que, s'agissant de « La nuit est belle », il s'agit d'une initiative du Grand Genève. Une évaluation va maintenant être faite sur ce qui s'est passé dans les 149 communes qui ont suivi cette manifestation, puisqu'il y avait un peu de tout : des communes, dont Gland, n'ont allumé l'éclairage public qu'à 23h00, d'autres qu'à minuit, des communes ont éteint l'éclairage public à partir de minuit et d'autres l'ont éteint toute la nuit. Toutes les hypothèses possibles ont donc été réalisées.

Il faut savoir que le Grand Genève a organisé à une reprise, en 2018, les assises européennes de la transition énergétique. Des assises « off » se sont également déroulées directement dans les communes, et la ville de Gland en a d'ailleurs eu un bel exemple à Eikenøtt. En 2019, ces assises ont eu lieu à Dunkerque et, en 2020, elles se tiendront à Bordeaux, avant d'être de retour dans la région en 2022. L'idée et aujourd'hui de pouvoir poursuivre, durant ces prochaines années, avec une politique qui tienne compte le plus possible de cette transition énergétique et qui s'engage véritablement dans cette dernière, qui est aussi nommée maintenant transition écologique. Il serait donc étonnant qu'il soit arrivé à la conclusion d'abandonner de tels événements, qui malgré tout permettent d'avoir un impact même s'il est relativement réduit – sur la consommation d'électricité, ainsi qu'un impact certain sur la population, sur le fait de pouvoir peut-être vivre un peu autrement qu'en étant inondé de lumière et en consommant énormément. Ce sont des effets qu'il faudra suivre ces prochaines années.

- M. Adrian Hochreutener : déclare que depuis près de 15 ans, il pratique le unihockey en tant que joueur et entraîneur des Juniors. Il a eu la grande surprise et le grand honneur d'être convié à participer au tournoi populaire de unihockey, qui a eu lieu le 7 septembre dernier à la salle sportive de Mauverney, avec le Unihockey Club de Gland. Malheureusement, durant ce petit tournoi – qui était fort sympathique et qui a permis, au niveau du unihockey suisse, au nouveaux arbitres de s'entraîner et de se rôder pour les futurs matchs – il a pu voir que, devant le gardien, le terrain en bois s'affaissait de 5 cm lorsque le joueur arrivait face au gardien. Personnellement, il trouve que le terrain de Mauverney est, à l'heure actuelle, inadéquat pour le Unihockey Club de Gland pour y jouer et s'y entraîner. Les balles arrivées entre 130 et 220 km/h. On peut donc très bien imaginer, en arrivant devant le gardien, avec le shoot et la pression du terrain, que les déviations sont vraiment ingérables. De plus, le Unihockey Club de Gland s'entraîne sur un terrain qui n'a pas de marquage. À l'heure actuelle, ce dernier est fait avec scotch collé par terre pour que cela fasse joli. Il faut aussi savoir que, depuis de nombreuses années, des matchs de championnat se déroulent sur le site de Grand-Champ. Un tournoi avec une dizaine d'équipes du canton de Vaud, voire de Suisse romande, aura lieu le 1^{er} mars 2020, et il serait peut-être aussi heureux de voir si le marquage pouvait être refait pour le unihockey et pour que l'équipe glandoise puisse s'entraîner convenablement.

- M. Samuel Freuler : suggère à la Municipalité, pour en revenir à l'événement « La nuit est belle », de trouver une solution pour baisser le volume lumineux au centre sportif, car il a trouvé que cela gâchait un peu tout le reste de l'action sur le territoire communal.

Il aimerait également proposer aux membres de la Commission technique et de la COFIN chargées d'étudier le préavis municipal n° 63 de se rencontrer à la fin de la séance du Conseil communal afin de déterminer la façon de siéger mardi prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 7 novembre 2019 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Maurizio Di Felice

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Interpellation de M. Patrick Messmer au sujet de la facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables
2. Interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? »
3. Diaporama APEC+

En vertu de l'article 74 du règlement du Conseil Communal de Gland, le soussigné désire interpeller la Municipalité au sujet de la facturation Eau-Epuration- Egoûts soumise aux contribuables.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Notre ville facture à raison de 2 X par année la consommation d'eau auprès de ses habitants ; sont incluses les coûts d'épuration et les égoûts, par un décompte clair et précis.

Je souhaite néanmoins m'arrêter sur un point , inclus sur chaque facture : La location du compteur.

Celle-ci (determiné par la dimension et le débit selon la grandeur de l'immeuble) est le plus souvent facturée 30.- par semestre, soit un coût annuel de 60.-.

D'après les renseignements pris auprès du service concerné, ces compteurs sont installés pour une durée de vie de 15 ans ; mais la réalité semble différente, puisque plusieurs exemples démontrent un remplacement au bout de 30 ans, voire plus. Pratique logique, dans la mesure où ces objets donnent entière satisfaction pendant longtemps.

Un rapide calcul nous démontre que si les compteurs durent 15 ans, la location rapporte minimum 900.- et le double sous 30 ans. A cela s'ajoute la TVA.

Un compteur, référence DM 32 (fabriqué en Suisse par George Fisher) coûte env. 300.-

A l'évidence, ce prix de location laisse une marge très importante, et ressemble ni plus ni moins à un impôt caché.

Devant cette situation, notre rôle est d'intervenir auprès de la Municipalité et de lui soumettre les questions suivantes :

- Quelle est la durée de vie réelle des compteurs d'eau loués, et quelle est la politique en la matière de la part de la Municipalité ?
- Peut-on nous fournir à ce jour un état du parc ?
- Comment la Municipalité justifie un prix aussi élevé ? Les frais de prélèvements (pour facturation) sont-ils inclus dans le prix de location, ou dans le prix du M3 d'eau ?
- Selon les réponses apportées, la Municipalité est-elle prête à revoir sa politique et ainsi diminuer le prix de location de chaque compteur ?



- Et si oui, dès lors envisager un effet rétroactif auprès du contribuable ces 10 dernières années, entraînant de fait un remboursement pour les locataires et propriétaires de notre commune ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

Patrick Messmer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Messmer', written over the printed name.

Interpellation

Combien de temps encore avant la rénovation du « Vieux Bourg »

Des conduites d'eau sous pression sautent. Elles nécessitent des réparations urgentes, lesquelles occasionnent des frais conséquents non planifiés. Ces réparations sont, parfois, nécessaires de nuit ou le week-end, ce qui en augmente, par la force des choses, le coût.

Elles nécessitent ensuite le dépôt d'un préavis urgent en mettant le conseil communal devant le fait accompli, la dépense ayant déjà été effectuée lorsque le crédit est accordé. Rappelez-vous dans ce cas, le préavis 53/2018.

Les commerçants se retrouvent, à juste titre, fâchés par des désagréments qui surviennent sans qu'ils aient pu les anticiper. Ils sont la conséquence des travaux dont leurs clients sont les premières victimes.

Que dire encore des eaux claires de tout ce « Vieux Bourg » qui vont directement à la station d'épuration. Non seulement ceci est une aberration, mais en plus notre ville contrevient à la loi sur l'épuration des eaux, laquelle est quand même en vigueur depuis plus de vingt ans.

Aucune information non plus n'a été donnée à notre conseil suite à la présentation du projet de réaménagement aux riverains, qui l'avaient, semble-t-il, fort mal accueilli.

En résumé, nous avons l'impression qu'il s'agit là d'un dossier qui « roupille » alors qu'il s'agit probablement du plus ancien dossier en cours sur la table de la Municipalité. Il devrait être, à nos yeux, une priorité de cette législature. Il y a urgence et personne ne comprend que rien ne bouge. Les conseillers communaux sont régulièrement interpellés sur le sujet par la population sans aucun moyen pour eux de répondre aux questions. Tout cela pourrait ne pas rester sans conséquence grave.

L'APEC ne pourrait-elle pas ou ne devrait-elle pas s'opposer à des nouveaux projets dans la zone du « Vieux Bourg » dans le cas où cette situation s'éternise ?

L'image de la ville est également entachée auprès d'une partie de ses habitants.

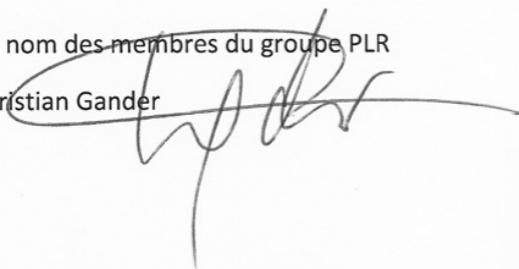
Les membres du groupe PLR s'inquiètent de cette situation. C'est pourquoi nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre de manière complète et par écrit aux questions suivantes sur le dossier de la rénovation du « Vieux Bourg », et notamment de son système de canalisations.

- Qu'a-t-il été précisément entrepris jusqu'à ce jour ?
- Qu'est-il effectué en ce moment ?
- Une planification peut-elle être remise au conseil communal pour l'exécution des travaux ? Dans le cas d'une réponse négative, qu'est-ce qui freine l'avancement de ce dossier ?
- L'intérêt des habitants, et notamment des commerçants a-t-il été ou sera-t-il pris en compte lors de la planification et de l'exécution des travaux ?
- Combien d'habitants sont concernés par le périmètre « Vieux Bourg » ?

Nous ne doutons pas de la capacité de la Municipalité à réagir et la remercions, d'ores et déjà pour sa prochaine réponse circonstanciée.

Au nom des membres du groupe PLR

Christian Gander



Gland, le 2 octobre 2019

REGIONALISATION DE L'EPURATION




 coordination *****

SUITE DES DEMARCHES

Contrat de droit administratif

Adoption par Exécutifs

COPIL

Municipalités Nyon-
Prangins- Chésèrex –
Gingins et Gland et
CODIR APEC – AEB

COPRO

Région de Nyon,
représentants: APEC
et AEB, ville de Nyon,
Prangins, urbanisme
Gland DGE

Statuts APEC+

Adoption par Législatifs

A P E C +

CODIR APEC+

11 membres:

7 régions de l'APEC actuelle

1 Municipalité de Nyon

1 Municipalité de Prangins

1 Municipalité de Gingins-
Chésérax

1 CODIR AEB

Groupe technique

Groupe pluridisciplinaire de spécialistes mandatés par le CODIR régional pour suivre les études et la réalisation de la STEP régionale.

PROCEDURE DE VALIDATION

1. Novembre 2019 : Validation et signature par les exécutifs, municipalités et CODIR APEC et AEB de la convention de droits administratifs.
2. Décembre 2019 : Validation par les législatifs, conseils généraux, communaux et CI pour l'APEC et l'AEB du préavis pour le mécanisme compensatoire.
3. Décembre 2019 : En parallèle, les municipalités et les CODIR APEC et AEB invitent les bureaux des conseils généraux, communaux des 30 communes à nommer une commission pour la révision des statuts.
4. Décembre 2020 : Adhésion à l'APEC+ par adoption des nouveaux statuts par les législatifs des 30 communes.

PA – PLAN D’AFFECTATION «Lavasson»

- **Fischer Montavon + Associés** Urbaniste
- **Triform** Données techniques en matière de station d’épuration
- **Ecoscan** Ingénieur en environnement
- **Citec** Ingénieur en mobilité